

A.C.

SECRETARIAT D'ETAT
A LA GUERRE

ETAT FRANCAIS

Direction du Domaine et
des Bâtiments Militaires

Bureau des Bâtiments

3^e Section - Domaines

N° 06875-B/BAT
Acquisitions d'immeubles

Poudrerie de Sainte-Livrade

ROYAT, le 24 Avril 1942 27 MARS 1943

Le Général de Division, Secrétaire d'Etat
à la Guerre

à Monsieur le Directeur des Bâtiments à TOULOUSE

Je vous transmets ci-joint une ampliation d'un décret en date du 15 Avril 1942 qui déclare d'utilité publique et urgente l'acquisition de parcelles de terrain, sises sur les communes de Sainte-Livrade, Casseneuil, Bias, Ledat et Villeneuve-sur-Lot, nécessaires à l'aménagement de la Poudrerie Nationale de SAINTE-LIVRADE (suite au rapport n° 5955/Ac du 4 Octobre 1941 du Chef des Bâtiments de TOULOUSE).

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne une copie des plans et des états parcellaires annexés à ce décret et vous concerter avec ce haut fonctionnaire pour faire procéder à l'acquisition amiable des parcelles de terrain dont il s'agit, ou à leur expropriation.

Les promesses de vente également ci-jointes sont approuvées.

L'allocation du crédit nécessaire au règlement de l'acquisition envisagée sera notifiée ultérieurement.

Pour le Secrétaire d'Etat à la Guerre
Par son ordre et par délégation
du Général Chef d'Etat-Major de l'Armée,
Le Général Dumont, Directeur
du Domaine et des Bâtiments Militaires,
L'Ingénieur en Chef CABASSE, Directeur, Adjoint
signé: CABASSE.

TRANSMIS POUR EXECUTION
au Chef des Bâtiments à TOULOUSE

TOULOUSE, le 28 Avril 1942
L'Ingénieur en Chef FERMOND, Directeur
des Bâtiments,
N° 3139 signé: FERMOND.

POUR COPIE CONFORME,-
Mr KILIAN, Ingénieur en Chef
Chef des Bâtiments,

27 MARS 1943

Décret n° 1200 du 15 Avril 1942 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition de diverses parcelles de terrain nécessaires à l'aménagement de la Poudrerie de SAINTE-LIVRADE.

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,

Sur le rapport de l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre par intérim,

Vu le décret du 8 Août 1935, complété par celui du 30 Octobre 1935 et relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 30 Octobre 1935, relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires

Vu le règlement d'administration publique du 25 Octobre 1935 relatif à la constitution et au fonctionnement de la Commission Arbitrale d'évaluation instituée par l'article 31 du Décret du 8 Août 1935, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 22 Octobre 1941 chargeant le Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Secrétariat d'Etat à la Guerre;

DECRETS :

ARTICLE 1°.- Est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition de diverses parcelles de terrain, en partie bâties, sises sur les communes de SAINTE-LIVRADE, CABSENSUIL, BIAS, LEDAT et VILLENEUVE-sur-LOT (Lot et Garonne) nécessaires à l'aménagement de la Poudrerie Nationale de SAINTE-LIVRADE.

Lesdites parcelles sont figurées par une teinte rose, sur les dix-neuf plans parcellaires et désignées dans les dix-neuf états parcellaires annexés au présent décret.

ARTICLE 2°.- Le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à VICHY, le 15 Avril 1942
signé: Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat
l'Amiral de la Flotte
Ministre de la Défense Nationale
Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre p.i.
signé: DARLAN.

POUR AMPLIATION

Le Général DUMONT, Directeur du Domaine
et des Bâtiments militaires,
L'Ingénieur en Chef CABASSE
Directeur adjoint,
signé: CABASSE.

POUR COPIE CONFORME,-
Mr KILLIAN, Ingénieur en Chef
Chef des Bâtiments,